sous un titre nouveau : Publication du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. *Annuaire de la Croix-Rouge internationale* 1929. — Genève, 1, Promenade du Pin. Paris, 2, avenue Vélasquez, janvier 1929. In-16 138 p.

La présente publication contient au début les statuts de la Croix-Rouge internationale adoptés à la XIII^e^ Conférence internationale de la Croix-Rouge à la Haye, dans sa séance plénière du 25 octobre 1928 ; la liste des Conférences internationales de la Croix-Rouge, celle des membres de la Commission permanente ; des notices sur le Comité international de la Croix-Rouge, sur l'Institut international d'études de matériel sanitaire et sur la Commission internationale de standardisation de matériel sanitaire et sur la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, l'*Annuaire* donne, sous forme condensée, les renseignements les plus essentiels sur les Sociétés de la Croix-Rouge.

Vingt-deux portraits de présidents et présidentes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge illustrent pour la première fois la cinquième édition de l'*Annuaire.*

J. & M. S.

Contributions à l'Institut de matériel sanitaire.

L'Institut international de matériel sanitaire a reçu les deux contributions suivantes :

du Ministère de la guerre français : Fr. français 7,066.50 pour 1928 ;

du Ministère de la guerre italien : Lires 2,500.— pour 1929.

I. E. M. S.

D'autre part, l'inspecteur général du Service de santè de l'armée néerlandaise, général Schrijver, a informé le Comité international, en date du 15 février, que le Gouvernement néerlandais accordait à l'Institut à partir de 1930 une subvention annuelle de 350 florins.

Ligue

Publication conjointe.

Annuaire de la Croix-Rouge internationale 1929. Voir ci-dessus page 128.

Publication.

Campagnes de propagande. Appels de fonds. Recrutement de membres. — Paris, secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 2, avenue Vélasquez. In-8° (140 × 220), 66 p., pl.

Pour que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge puissent réaliser leur double programme de guerre et de paix, il est nécessaire qu'elles jouissent de la confiance et de la popularité qui leur furent si largement accordées pendant les années de la grande guerre. « La préparation d'un personnel sanitaire disposant d'un matériel moderne à mettre à la disposition des armées nationales en cas de conflit, la constitution de fonds de secours en cas de calamités publiques éventuelles, l'entretien d'hôpitaux et de dispensaires, la formation professionnelle des différentes catégories d'infirmières, l'enseignement populaire de l'hygiène, l'éducation de la jeunesse dans l'esprit et sous l'égide de la Croix-Rouge, exigent de la part des Sociétés nationales un effort continu et des possibilités matérielles considérables. »